

FINANCES

Affectation de la subvention d'équilibre du budget principal du CIAS vers les budgets annexes

1 DOCUMENT - Publié le 12 décembre 2024

CIAS
Communauté d'Agglomération
Intercommunale de l'Alsace

Conseil d'Administration
Séance du 12 décembre 2024 à 18h00

Siège du conseil de Grand Lac, 100 Boulevard Lappé, 67080 Alsbrunn-Bahle

NOM ET PRÉNOM	Présence (X)	Absence ()	Non inscrit ()
1. M. David GALLAGHER	X		
2. M. David GALLAGHER	X		
3. M. David GALLAGHER	X		
4. M. David GALLAGHER	X		
5. M. David GALLAGHER	X		
6. M. David GALLAGHER	X		
7. M. David GALLAGHER	X		
8. M. David GALLAGHER	X		
9. M. David GALLAGHER	X		
10. M. David GALLAGHER	X		
11. M. David GALLAGHER	X		
12. M. David GALLAGHER	X		
13. M. David GALLAGHER	X		
14. M. David GALLAGHER	X		
15. M. David GALLAGHER	X		
16. M. David GALLAGHER	X		
17. M. David GALLAGHER	X		
18. M. David GALLAGHER	X		
19. M. David GALLAGHER	X		
20. M. David GALLAGHER	X		
21. M. David GALLAGHER	X		
22. M. David GALLAGHER	X		
23. M. David GALLAGHER	X		
24. M. David GALLAGHER	X		
25. M. David GALLAGHER	X		
26. M. David GALLAGHER	X		
27. M. David GALLAGHER	X		
28. M. David GALLAGHER	X		
29. M. David GALLAGHER	X		
30. M. David GALLAGHER	X		

Après délibération, le conseil de Grand Lac a adopté la délibération suivante :

Le conseil de Grand Lac a décidé de verser à titre de subvention d'équilibre la somme de 12 millions 200 000 euros au budget principal de Grand Lac, à compter du 1er janvier 2025, en faveur de la Communauté d'Agglomération Intercommunale de l'Alsace.

En foi de quoi, le conseil de Grand Lac a adopté la présente délibération le 12 décembre 2024.

Le Président du conseil de Grand Lac
David GALLAGHER

Le Secrétaire du conseil de Grand Lac
Christine WITTMANN

La présente délibération est publiée sur le site internet de Grand Lac et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Intercommunale de l'Alsace. Elle est également publiée au Journal Officiel de la République Française.



2024-12-12_DELIB11.PDF

📄 TÉLÉCHARGER | (PDF, 346,9 KO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.